

## 14ème législature

<b>Question N° :</b> 17779	De <b>M. William Dumas</b> ( Socialiste, républicain et citoyen - Gard )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Écologie, développement durable et énergie		<b>Ministère attributaire</b> > Écologie, développement durable et énergie
<b>Rubrique</b> >assurance maladie maternité : généralités	<b>Tête d'analyse</b> >caisses	<b>Analyse</b> > caisse d'assurance maladie des industries électriques et gazières. perspectives.
Question publiée au JO le : <b>12/02/2013</b> Réponse publiée au JO le : <b>30/04/2013</b> page : <b>4742</b>		

### Texte de la question

M. William Dumas attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie sur les attentes des pensionnés des industries électriques et gazières (IEG). Le changement de la majorité a suscité un nouvel espoir pour les salariés de la branche des IEG. Aujourd'hui, ceux-ci souhaitent aborder la question de l'amélioration de leur pouvoir d'achat et de leur qualité de vie en toute sérénité et dans un climat de confiance avec le Gouvernement. Ils sollicitent une véritable négociation d'une part sur le financement et le fonctionnement des activités sociales développées par le biais des caisses d'action sociales locales (CMCAS) et, d'autre part, sur l'utilisation des excédents de la Caisse d'assurance maladie des industries électriques et gazières (CAMIEG), régime spécial de sécurité sociale. Aussi, il souhaite connaître les dispositions que le Gouvernement compte prendre afin de répondre à ces revendications.

### Texte de la réponse

Le Gouvernement est très attaché à la préservation du statut national du personnel des industries électriques et gazières (IEG). Il sait aussi le rôle joué, au sein de la branche, par les activités sociales, et l'importance qu'y accordent les personnels des IEG. Depuis la loi n° 2000-108 du 10 février 2000 relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité, le secteur de l'énergie a connu de profondes mutations. Dans ce contexte, certains aspects du fonctionnement des institutions sociales du personnel des industries électriques et gazières semblent aujourd'hui nécessiter une évolution en raison des modifications dans lesquelles sont engagés les secteurs de l'électricité et du gaz. La Cour des comptes l'a d'ailleurs souligné dans ses rapports publics d'avril 2007 et de mai 2011, qui préconisent notamment un cadre juridique et comptable rénovés de ces institutions sociales, notamment en ce qui concerne leur gouvernance, leur contrôle et l'assiette de leur financement. Le Gouvernement souhaite donc que les discussions entre partenaires sociaux sur le sujet puissent se poursuivre, afin d'examiner ensemble les voies les plus appropriées pour moderniser le fonctionnement des institutions sociales de la branche des IEG. Cette négociation ne doit toutefois pas conduire à remettre en cause, ni l'existence de ces institutions, ni le niveau de leur financement. En outre, le Gouvernement a fait part aux partenaires sociaux de son souhait que le calendrier soit desserré, afin de donner le temps à la discussion, et de garantir la réussite de la réforme, qui doit permettre d'aboutir, dans l'intérêt de tous, à des institutions sociales rénovées, efficaces et pérennisées.